

SÉANCE DU 7 NOVEMBRE 2011

~~~~~

Date de convocation : 28 Octobre 2011

L'an deux mille onze, le sept novembre à dix huit heures trente, le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Marie-Claude FOURNET, Maire.

Tous les conseillers en exercice étaient présents, sauf Marie-Pierre REYNAUD qui a donné pouvoir à Marie-Claude FOURNET, et Patrice MONDON qui a donné pouvoir à Dominique JOUVE.

Monsieur Christian ROUX a été nommé secrétaire de séance.

Mme le Maire annonce à l'assemblée la décision de Mr GOLLE de démissionner de son poste de conseiller municipal, et donne lecture de son courrier. Madame le Maire regrette cette solution, remercie Mr GOLLE pour son investissement et le travail effectué dans le cadre de ses obligations de conseiller municipal, et prend acte de sa décision à compter de ce jour.

## **1/ PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 3 OCTOBRE 2011**

La lecture du compte-rendu de la dernière séance est approuvée à l'unanimité.

## **2/ CANALISATION DES ECHIRONS**

Malgré plusieurs réparations sur le réseau, des fuites importantes continuent.

Une pré-étude a été réalisée prévoyant 3 tranches sur le réseau par le cabinet CEREG estimant le coût global à 211 000 € HT.

Les travaux de la 1<sup>ère</sup> tranche du réseau (de la propriété ALLEOUD à la borne de sulfatage) sont estimés à 73 000 € HT, incluant les compteurs de ligne, les ventouses, la vidange, les compteurs de sectorisation.

Il faut également prévoir un branchement estimé à 9000 € HT environ, ainsi que des essais de pression sur 4 antennes, soit 4 000 € HT, soit une dépense totale de 87 000 € HT.

Les travaux de la 2<sup>ème</sup> tranche (de la borne de sulfatage au pont de Grioux) sont estimés à 70 000 € HT.

Il faut également prévoir un branchement d'environ 7 000 € HT et un essai de pression d'environ 1000 € HT, soit un total prévisionnel de 78 000 € HT.

Enfin, les travaux de la 3<sup>ème</sup> tranche (du pont de Grioux au village) sont estimés à 46 000 € HT.

La prestation de la maîtrise d'œuvre sera facturée 6 % du montant hors-taxé des travaux soit 12 000 €.

Mme le Maire ajoute que ce projet, déjà évoqué en commission Eau et assainissement, est incontournable.

Et que la rénovation de la première tranche est prioritaire

Dominique Jouve n'est pas d'accord sur l'estimation du coût des travaux présentée par le cabinet CEREG qu'il trouve surestimé, et souligne qu'il ne faut pas oublier que ces travaux auront une répercussion financière sur les factures d'eau des abonnés : l'emprunt qui sera pris pour financer ces travaux augmentera le tarif du mètre cube de l'eau.

Christian Roux explique qu'il s'est déjà penché sur cette question, et au vu des premiers éléments financiers, l'augmentation serait d'environ 18 centimes par m<sup>3</sup> pour la première tranche.

Mme le Maire ajoute que l'estimation financière du cabinet CEREG permet dans un premier temps d'avoir une idée globale des dépenses à engager, sachant que de nombreuses options et matériels ont été ajoutés dans les devis à la demande de la municipalité, mais ne seront utilisés que si nécessaire. De même la municipalité peut d'ores et déjà utiliser ce support pour solliciter des subventions.

Un rendez-vous est d'ailleurs pris avec le Sous-préfet le 8 novembre pour solliciter de l'aide sur ce dossier ainsi que l'octroi de subventions exceptionnelles.

Enfin, pour information, l'alimentation du réseau des Echirons, (fournie cet été par Nyons), a été basculée aujourd'hui sur le château d'eau du village, afin de minimiser les fuites, en espérant que cette alimentation en eau sera suffisante pour tous les abonnés.

Après concertation, les élus, à l'unanimité, acceptent la prestation du maître d'œuvre CEREG de 12 000 € et donnent pouvoir à Mme le Maire pour solliciter toutes les subventions possibles au taux le plus élevé.

### **3/ TAXE D'AMENAGEMENT**

La taxe locale d'équipement, perçue en partie par la commune lors de constructions nouvelles disparaîtra et sera remplacée au 1<sup>er</sup> janvier 2012 par la taxe d'aménagement.

Les produits de la TLE étaient jusqu'à présent indifféremment utilisés pour des travaux d'extension, de renforcement des réseaux publics, ou de la voirie communale.

Les taux fixés et votés par la commune de Venterol étaient de 1% ou 3 % selon les catégories de construction (habitations principales ou secondaires, hangars agricoles, locaux exploitations agricoles, bâtiments hôteliers...).

La taxe d'aménagement comporte une part communale (ex TLE) et une part départementale (ex TDENS et TDCAUE).

La part communale et la part départementale sont instituées par délibération respective du conseil municipal et du conseil général.

Toutefois, pour les communes dotées d'un plan local d'urbanisme (PLU) comme Venterol, la part communale de la taxe d'aménagement est instituée de plein droit avec un taux de 1 % (dans le cas où il n'y a pas de délibération municipale avant fin novembre 2011), mais pourra être modifiée par délibération du conseil municipal.

Le taux de la part communale est fixé entre 1 et 5 % (comme l'actuelle TLE).

Ce taux de la part communale peut également être augmenté dans certains cas et dans certains secteurs jusqu'à 20 % sur délibération motivée du conseil municipal qui devra justifier cette augmentation par un besoin de travaux substantiels de voirie, de réseaux ou d'équipements publics généraux.

Le taux de la part départementale ne peut excéder 2,5 % et constitue un taux unique sur tout le territoire du département. Le conseil général pourra librement fixer les taux de répartition de cette part entre la politique de protection des espaces naturels sensibles et le financement des conseils d'architecture, d'urbanisme et d'environnement.

La délibération instituant (ou supprimant) la taxe d'aménagement a une durée de validité de 3 ans, celle instituant le taux de la taxe d'aménagement a une durée de validité d'1 an.

Elles doivent être adoptées avant le 30 novembre 2011, pour une application au 1er mars 2012.

Après concertation, les élus décident de fixer le taux de la taxe d'aménagement à 3.5 %, à appliquer en secteur unique sur l'ensemble du territoire communal.

Le conseil municipal décide également d'exonérer totalement les locaux d'habitation et d'hébergement dits « logements aidés par l'Etat dont le financement ne relève pas des PLAI (prêts locatifs aidés d'intégration) ou de PTZ (prêts à taux zéro).

### **4/ ACTES ADMINISTRATIFS – CONVENTIONS PASSAGE CANALISATION HAMEAU DES ESTANGS**

Accord avait été donné lors du conseil municipal du 18 juillet dernier pour autoriser Mme le Maire à signer une convention avec Mme Richard, rédactrice spécialisée, lui confiant la rédaction de 4 actes administratifs des conventions de servitude et d'acquisition de parcelle, nécessaires à la réalisation des travaux de la tranche 2 des Estangs.

Cependant, au cours de la réalisation des travaux, il a été nécessaire de passer 5 autres conventions pour implanter convenablement la canalisation. Mme RICHARD présente donc un nouveau devis d'un montant de 1100 €, validé à l'unanimité par le conseil municipal. La délibération du 18 juillet est annulée et remplacée.

## **5/ ENQUETE PUBLIQUE SUR MISE EN CONFORMITE DES PERIMETRES DE NOVEZAN**

Madame le Maire rappelle aux élus qu'une enquête publique et parcellaire se déroulera du 4 novembre au 2 décembre inclus, relative au projet de mise en conformité des périmètres de protection de la source de Novézan. Après étude du document fourni par le Département de la Drôme, Mme le Maire a constaté qu'une des parcelles du périmètre immédiat référencée AS 282 n'a pas été acquise par la commune comme cela aurait dû être fait lors de la délimitation du périmètre immédiat. Il y a donc nécessité de régulariser cette situation. Le conseil municipal a donné à l'unanimité pouvoir à Mme le Maire pour engager la procédure d'achat de la parcelle et signer tout document relatif à ce dossier.

Par ailleurs, l'ensemble du conseil municipal a donné un avis favorable à inscrire sur le registre d'enquête publique.

## **6/ RENOUELEMENT CONVENTION CAF / COMMUNE POUR CLSH**

Une convention avait été signée avec la CAF, par le biais de la CCVE, pour obtenir des aides financières au fonctionnement de la garderie communale (CLSH). Une nouvelle convention a été proposée pour la période 2011-2014. Avis favorable à l'unanimité pour maintenir l'accueil périscolaire, et pour que le Maire signe cette convention, ainsi que les pièces nécessaires à l'élaboration du contrat.

## **7/ DECHETERIE VEGETALE COMMUNALE**

Compte-tenu de la réouverture de la déchèterie intercommunale de Nyons, et du transfert de compétence accordé à la CCVE, les élus décident la fermeture de la déchèterie communale d'ici la fin de l'année, à 11 voix pour et 1 contre. Un panneau d'information sera prochainement installé.

## **8/ DOSSIERS EN COURS**

a/ **les Estangs** : le cabinet CEREG travaille actuellement sur la création du chemin communal. Christian Roux informe les élus que des modifications ont été apportées au plan prévisionnel du lotissement, suite au désistement d'un acquéreur d'un lot double.

Cinq lots sont donc prévus sur le terrain communal, et la commission va étudier la possibilité de créer 3 lots supplémentaires de l'autre côté du chemin communal, sans augmentation des coûts du projet. Cette création permettrait de percevoir des recettes supplémentaires. Ce projet proposé à la DDT a recueilli un avis favorable. Il sera réétudié prochainement par la commission urbanisme.

L'appel d'offres pour la réalisation du lotissement sera lancé mi-novembre, le choix de l'entreprise fixé fin novembre. Les travaux sont donc prévus en décembre, permettant la parcellisation et la vente des lots en début d'année 2012.

b/ **Réunion avec le Percepteur de Nyons au sujet de la préparation du budget 2012** : compte tenu de la situation économique actuelle et des finances de la commune, un point a été fait sur l'état du budget. Il s'avère que la commune n'a pas suffisamment d'autofinancement, il faudrait diminuer les dépenses, et augmenter les recettes en modifiant notamment le taux du foncier bâti, très inférieur à la moyenne nationale et départementale. D'autre part, l'emprunt pour l'acquisition Marcellin impacte lourdement sur la capacité d'autofinancement de la commune. Le sujet sera revu en commission.

c/ **Etude préliminaire projet d'aménagement du village** : le cabinet BEAUR a transmis un récapitulatif du coût des travaux : 1 312 550 € TTC pour l'aménagement de l'entrée Nord du village (terrassment, voirie, parking, trottoirs, caniveaux, signalisation, réseaux humides, assainissement, alimentation eau potable, télécommunications et éclairage public, espaces verts, maîtrise d'œuvre et partie administrative), et 1 826 700 € TTC pour l'aménagement des espaces public du centre du village . Une estimation rue par rue sera sollicitée auprès du cabinet Beaur. Dans un premier temps, une inspection par caméra de l'état des canalisations est programmée d'ici fin décembre.

## **9/ QUESTIONS DIVERSES**

d/ Lucien MAURY donne lecture de son courrier adressé à Mme le Maire notifiant sa démission du poste de responsable de la commission communication, motivée par un différend important avec un autre membre de cette commission.

Mme le Maire déplore cette situation et fixe une réunion avec les membres du conseil municipal le 21 novembre prochain afin de recréer l'organisation de ladite commission.

e/ L'école de Venterol ayant reçu le 1<sup>er</sup> prix International (en compétition avec 18 nations) éco-école / éco-code, les élus ont décidé d'octroyer une subvention exceptionnelle de 100 € pour financer le transport à Paris des instituteurs et d'enfants, afin de recevoir ce prix.

f/ Dans le cadre du projet éco-école 2011-2012, les élus ont voté une subvention exceptionnelle de 200 €, afin de participer à l'achat d'arbustes que les enfants planteront près du nouveau terrain de jeux.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h30.

Le prochain Conseil est prévu le lundi 12 décembre 2011 à 18h30.